

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 12

Artikel: Casernes et cantines
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Casernes et cantines.

Le régime des casernes tel qu'il existe actuellement en Suisse, présente une foule d'inconvénients.

La plupart des casernes sont propriété des cantons, celle de Bellinzone appartient même à la commune. Les casernes fédérales (Thoune, Brugg, Bülach, Kloten, celles des forts du Gothard et de Saint-Maurice, du Luziensteig, etc.), sont mieux construites, plus hygiéniques et mieux entretenues que les autres. Dernièrement la Confédération a encore racheté Bière et Frauenfeld. Il sera question surtout ici des casernes cantonales.

Certains bâtiments sont plus que primitifs et ne répondent d'aucune façon à ce qu'on appelle les exigences modernes. Il va sans dire qu'une caserne ne peut prétendre au confort d'une école primaire ; il y a cependant un minimum qu'on est en droit d'exiger.

Il est un luxe dont on ne peut priver le soldat : l'eau. L'eau courante, les bains, les douches ne devraient manquer nulle part ; à ce point de vue, il y a des progrès à réaliser ; les places d'armes de Liestal, de Lucerne, de Zoug, d'autres encore n'ont pas de bains, Berne n'en a que d'insuffisants. A Zurich, à Lausanne, les douches sont rudimentaires. Pourtant, presque partout, des lavoirs avec robinets disposés dans les corridors, ont remplacé le primitif bassin de fontaine dans la cour. Les bains de pied avec eau courante sont indispensables ; dans quelques casernes on en est réduit au ruisseau qui murmure ou à la plage d'un lac « qui reflète l'azur du ciel ». Mais, quelquefois le ruisseau est à sec, ou gelé, et le lac si loin que la marche du retour annule l'effet du bain réparateur.

Les réfectoires sont souvent de sombres souterrains, aux parois suintant l'humidité, où la vapeur lourde de graisse se fige et s'incruste dans les bancs et les tables. Il faut l'appétit robuste de vingt ans pour manger dans ces caves malodorantes. Dans la belle saison on a, il est vrai, la ressource des repas en

plein air, mais dès que le temps est mauvais, les hommes doivent s'enfermer dans ces tristes locaux dont aucune prison ne voudrait pour des détenus. Faute de place, on est obligé quelquefois de faire manger une partie des hommes dans les corridors ou à la cantine, ce qui offre d'autres désavantages.

Le chauffage central fonctionne presque partout; la pénurie de charbon de ces dernières années ne permet de chauffer que lorsqu'un convoi d'enfants viennois passe la nuit en caserne. Excepté dans quelques casernes neuves, les chambres d'officiers sont primitives, mal chauffées et donnent l'impression d'une cellule de pénitencier. Aarau, Colombier, Thoune ont des pavillons spéciaux pour loger les officiers, ce qui est un grand avantage pour toutes sortes de raisons de discipline et de convenances.

Il y aurait beaucoup à dire sur la nudité des parois qu'il serait facile d'orner de gravures, d'estampes représentant des faits de notre histoire, des paysages suisses, d'inscriptions (comme à Lausanne).

L'aménagement des infirmeries laisse beaucoup à désirer. La plupart ne possèdent qu'une seule baignoire et manquent de ventilation, ainsi que du matériel sanitaire le plus élémentaire (les infirmeries vétérinaires sont mieux pourvues). On ne devrait plus se contenter de latrines sans eau et d'une rusticité déconcertante.

Les chambres de soldats ne sont heureusement plus éclairées à la bougie; l'électricité a remplacé le gaz, cause permanente d'accidents, et les dortoirs sont suffisamment éclairés et aérés.

Quant aux casernes fédérales, elles datent presque toutes d'une époque plus récente: l'expérience aidant, bien des défauts ont été corrigés. La santé et l'instruction de la troupe en ont largement bénéficié.

Dernièrement, le gouvernement bernois avait disposé d'une partie de la caserne du Beundenfeld pour y installer des classes primaires, pendant l'hiver, sur la demande des autorités de la ville. Ce geste magnanime n'a pas eu de suites, une commission scolaire ayant déclaré après examen des lieux, que les salles mises à disposition ne présentaient pas le minimum de confort et d'hygiène indispensables à des écoliers. Espérons que le can-

ton de Berne comprendra que les recrues ont droit à autant de sollicitude que les écoliers. Du reste il est à souhaiter que l'expérience ne soit pas renouvelée; les casernes ne sont pas des écoles, l'admettre serait créer un précédent dangereux.

* * *

Un des plus grands inconvénients de toutes les casernes, c'est qu'elles abritent sous leur toit un local public, restaurant ou café, appelé cantine, pourvu d'un personnel civil, surtout féminin, qui échappe au contrôle et à la discipline militaire.

Le système d'exploitation des cantines donne lieu, depuis fort longtemps, à des réclamations et à des plaintes continuelles. Jusqu'ici, tous les essais de réforme et les projets se sont heurtés à une résistance opiniâtre des principaux intéressés : les cantons et les cantiniers. Les cantons louent à un particulier les locaux où les officiers sont tenus de prendre leurs repas, où les soldats peuvent passer leurs heures de loisir, ainsi que les cuisines, dépendances et appartements privés destinés au tenancier, à sa famille et à ses employés. Les inconvénients de ce système sont multiples.

Comme le prix de location est parfois très élevé, le cantinier, tout naturellement, cherche à rentrer dans ses frais. C'est le portemonnaie du soldat et de l'officier qui en souffre, et souvent leur estomac. Le prix de pension n'est pas toujours en rapport avec la modeste solde du jeune officier, et, sur certaines places d'armes, les récriminations se font de plus en plus vives. La cantine de Thoune, remarquablement bien tenue, peut passer pour un modèle en son genre. D'autres font leur possible pour contenter leur clientèle. Nous reconnaissons que la tâche des cantiniers n'est pas facile. Malgré la cherté des vivres, la plupart réussissent à donner à leurs pensionnaires une nourriture variée et abondante. C'est surtout le système qui est fautif et que nous critiquons.

Les officiers ne se sentent pas plus chez eux dans une cantine banale que dans une salle de restaurant quelconque. Ils y vont parce que leur service ne leur donne pas le temps d'aller ailleurs et que les repas sont « officiels ». Ils sont les victimes d'un contrat. Mais dès qu'ils le peuvent, ils s'échappent

et fuient ce local insipide et peu confortable. Ils sont les hôtes du tenancier qui entend disposer à son gré de ses locaux. Aussi les officiers trouvent-ils quelquefois la porte fermée. Dernièrement, une association de domestiques (Dienstbotenverein) avait son bal annuel dans la salle à manger des officiers d'une de nos casernes. C'est peut-être la méthode qu'un cantinier facétieux entend appliquer pour démocratiser l'armée; encore faudrait-il permettre aux officiers de prendre part au bal et non pas leur interdire l'entrée de la salle de fête. Dans cette caserne et dans d'autres, il arrive que la salle à manger serve à des réunions sportives, bibliques, à des banquets politiques en attendant quelque agape antimilitariste ou communiste. Inutile de s'indigner: le contrat étant ainsi fait, il est naturel que le cantinier cherche à tirer parti de ses locaux.

Dans ces circonstances, comment obtenir un peu d'esprit de camaraderie, quand le seul endroit soi-disant réservé aux officiers est, à la fois, un buffet de gare, un « beuglant » et une salle de conférences? Il est inadmissible que, dans chaque caserne, les officiers ne possèdent pas un « mess », entièrement à eux, un fumoir où l'on ne mange pas, où l'on ne soit pas forcé de consommer, où l'on puisse causer, lire, jouer, faire de la musique, sans être en contact avec des inconnus, hôtes parfois bruyants et encombrants. Car les cantines sont ouvertes à quiconque paie son écot. Il faut se rendre compte de ce qu'il y a de choquant et de parfaitement désagréable, après le dur labeur de la journée, d'être privé de tout ce qui rappelle l'intimité d'un « home ». On parle beaucoup de la vraie camaraderie, de l'éducation des jeunes officiers; ce serait un premier effort à tenter que de leur donner l'occasion de rencontrer leurs égaux et leurs supérieurs autre part que sur la place d'exercice ou à la pinte. A Lausanne, à Bière, on a compris la valeur éducative d'un « mess » confortablement installé, où l'officier se sent dans ses meubles, entouré d'objets familiers. Une simplicité toute militaire n'exclut pas le bon goût.

A Colombier, grâce à l'énergique impulsion du regretté colonel divisionnaire de Loys, on a aménagé dans le vieux château un mess meublé et orné avec un sens artistique raffiné qui ne pourra qu'aviver la compréhension des officiers pour

les belles choses. Les splendides fresques du peintre L'Eplattenier contribuent à donner à toute l'installation un cachet digne de la grandeur du cadre.

S'il est difficile à l'officier de se passer d'un « home », le soldat ne saurait en être privé sans de graves inconvénients.

La cantine des soldats et celle des sous-officiers, ne remplissent aucune des conditions requises pour leur procurer quelques heures de délassement après le travail. Dans ces salles dépourvues du confort le plus élémentaire, qui n'ont pas même l'attrait rustique d'une auberge de village, le soldat ne peut que boire, c'est-à-dire dépenser de l'argent et nuire à sa santé. L'alcoolisme, qu'on s'efforce de combattre dans l'armée, prend trop facilement sa revanche dans les casernes. Après la fatigue de la manœuvre, la recrue a souvent les membres trop rompus pour quitter le quartier, elle n'a d'autre ressource que la cantine enfumée avec son comptoir où s'alignent les liqueurs aux reflets variés. Pas de salle de lecture, car on ne peut décorer de ce nom la salle de théorie nue et froide où traînent quelques journaux politiques parmi lesquels on trouve naturellement les pires feuilles révolutionnaires. Il faut être malade pour avoir des livres ; l'infirmerie possède quelques vieux romans dépareillés, des illustrés grasseyés et des almanachs antiques. Cependant, au cours de la mobilisation, « la bibliothèque du soldat » a eu une heureuse influence en envoyant aux unités en campagne et aux casernes des caisses de livres bien choisis. Malheureusement, comme on le sait, ces 50 000 volumes ont été cédés aux bibilothèques populaires au lieu d'être répartis entre les arrondissements de division qui le demandaient depuis des années.

Les cantines ont un autre inconvénient. Elles rendent illusoire le service de garde de police. Aussi longtemps que le premier civil venu pourra pénétrer dans une caserne sous prétexte d'aller à la cantine, la consigne sera une frime et l'instruction des sentinelles un trompe-l'œil. Le civil, qui ne doit pas entrer par la porte principale, est dirigé sur celle du cantinier, une fois le seuil franchi, l'inconnu est dans la place, et souvent des vols mystérieux se sont expliqués par cette étrange contradiction qui permet de rendre une consigne inapplicable en

la violant dès qu'elle est remise. Si le cantinier était logé dans un bâtiment à part avec tout son personnel féminin et masculin, le mal serait moindre. On pourrait, au moins, appliquer le règlement de service pour la garde de police.

L'inconfort des cantines pousse bien des hommes à rechercher des distractions malsaines dans les bouges de la garnison, puisque seule la fatigue le retient certains soirs à la caserne. D'autres, guettés par les organisations antimilitaristes, sont habilement amenés dans des locaux plus attrayants où on leur prêche la haine et l'évangile de l'internationale. C'est ainsi que le système des cantines peut avoir des effets néfastes sur la discipline et l'esprit de la troupe.

Par quel moyen pourrait-on réformer ce système défectueux ?

La première mesure à prendre serait de faire exploiter toutes les cantines par la Confédération, sans qu'elle en tire un bénéfice matériel quelconque. Le régime pratiqué dans les forteresses a donné, depuis trente ans, des résultats satisfaisants. Les expériences faites dans les casinos d'officiers et les cantines des forts de Saint-Maurice et du Gothard, sont concluantes. On y vit bon marché, la nourriture y est de premier ordre, simple et saine. La vie entre camarades, dans des locaux bien construits, imprégnés de souvenirs, où l'esprit de corps et l'amitié peuvent se développer sans contrainte, laisse des impressions durables. Pas d'intrus, ni de consommateurs gênants, une intimité charmante, des ordonnances pour le service personnel et de table, c'est-à-dire des hommes soumis à la règle commune, pour lesquels l'ordre et la discipline sont des notions naturelles.

Mêmes avantages pour la troupe, qui peut passer ses heures de loisir dans des locaux aménagés pour elle et confiés à sa garde. Le soldat qui a peu d'argent à dépenser a droit à sa place parmi ses camarades plus favorisés du sort ; les cantines créent une inégalité parce que ceux qui ne peuvent pas payer n'y sont pas admis, ou seulement tolérés. — Sous ce rapport, les cantines sont anti-démocratiques. Elles créent une injustice.

Depuis des années, tous ceux qui se préoccupent de l'état moral de l'armée, ont cherché une solution à ce problème. La Violette, à côté de la caserne de Lausanne, construite, il y

a près de quarante ans, par un généreux donateur, a rendu et rend encore de précieux services à la 1^{re} division. Elle a été reprise par le « Bien du soldat » qui l'exploitera désormais. L'initiative privée cherche à venir en aide aux instructeurs d'arrondissements. Quelques-unes des maisons du soldat, si populaires pendant l'occupation des frontières, ont été transportées à proximité des casernes. A Genève, on a inauguré une maison permanente, comme celles des forteresses (Andermatt, Ceneri).

Le « Don national suisse » a remis cent mille francs au « Bien du soldat » pour la réforme des cantines. Cette institution semi-officielle a repris les cantines d'Aarau, de Bière, de Kloten, du Luziensteig à l'essai. Les résultats ne sont pas très favorables. La lutte contre l'ivrognerie est nécessaire, l'alcool est un des plus grands ennemis du soldat, le principal pourvoyeur de la salle de police et du cachot, mais il faudrait éviter de tomber dans le fanatisme de l'abstinence. Empêcher complètement l'usage du vin et de la bière dans les « mess » d'officiers et les réfectoires de la troupe est une exagération qui fera du tort à la lutte contre le fléau de l'alcoolisme. D'eux-mêmes, grâce aux bonnes habitudes prises pendant le service actif, les officiers et beaucoup de soldats ont compris que la modération est un devoir de service. Un nombre toujours plus considérable d'entre eux se passent de vin au repas de midi ; il est inutile de les tenir sous tutelle, comme des enfants, et de leur prescrire les boissons qu'il est permis de consommer. On dépasse le but en traitant toute l'armée comme le détachement de Walten où l'on relève les soldats buveurs.

Conclusions :

1. Chaque caserne devrait posséder :
 - des bains en suffisance,
 - des installations de douches à eau chaude,
 - de l'eau courante en abondance,
 - une salle de lecture avec bibliothèque et journaux,
 - des réfectoires aménagés spécialement.Les réfectoires au sous-sol devraient être interdits.
2. Dans chaque caserne, il devrait y avoir, pour les offi-

ciers, pour les sous-officiers et pour les soldats, un local qui leur soit absolument réservé, et qu'ils puissent meubler et orner à leur goût.

3. Les cantines militaires devraient être reprises par la Confédération, après l'expiration des contrats existants. L'exploitation pourrait se faire comme dans les forteresses, où elle a fait ses preuves.

Major DE VALLIÈRE.

